

F2K PROPLETE

Société par actions simplifiée
au capital de Cinq cents (500€)
Siège social : 8, Rue Du Moutier - 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny En cours

Les soussignés :

Monsieur **FOFANA Ibrahima**, demeurant au 70 Rue Danton – 93310 Le-Près-Saint-Gervais Chez Mme LEPIRE JENNIFER, né 12 décembre 1971 en Côte d'Ivoire et de nationalité Ivoirienne,

Monsieur **KANE ABOUBAKAR SIRIKI**, demeurant AU 4, RUE EDOUARD VAILLANT - SAINT-DENIS (93200) né 12 Mai 1974 à MANKONO (CÔTE D'Ivoire) et de Nationalité Ivoirienne,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société **F2K PROPLETE** pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

1°) Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Monsieur **FOFANA Ibrahima**, demeurant au 70 Rue Danton – 93310 Le-Près-Saint-Gervais Chez Mme LEPIRE JENNIFER, né 12 décembre 1971 en Côte d'Ivoire et de nationalité Ivoirienne, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

2°) – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

3°) – Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

II- Pouvoir

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Fait à Aubervilliers
Le 17 janvier 2023

[*] Monsieur **FOFANA Ibrahima**

Monsieur **KANE ABOUBAKAR SIRIKI**


*lu et approuvé et bon pour acceptation
des fonctions de président.*



[*] Signature précédée de la mention « *lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président* »